

Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

- Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)
- Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
- Trame bâti
- Limite parcellaire

Eléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver
Alignement d'arbres et de haies à préserver
Arbre remarquable

Eléments surfaciques

- Verger
- Mares et plans d'eau
- Boisement
- Prairie

Eléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

- Chapelle
- Autre bâtiment

Département du Nord

Cœur de Flandre agglo

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de : EBBLINGHEM

Planche C : PATRIMOINE

PROJET DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2



Modifié par l'AGUR



PLANCHE C

Echelle : 1 / 6 000ème

